

A2CZ
Société à responsabilité limitée
au capital de 240 000 euros
Siège social : 2, Place Pierre Sépard
38200 VIENNE
451 807 390 RCS VIENNE

PROCES-VERBAL ETABLI PAR LA GERANCE EN DATE DU 2 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le *deux janvier*

Monsieur Denis ZAKEOSSIAN, demeurant 21, Rue de Boson 38200 VIENNE,

Agissant en qualité de seul gérant de la société du fait de la démission de Monsieur Jean-Philippe CURTIS en qualité de cogérant, a, par les présentes, fait les déclarations et constatations suivantes :

DECLARATIONS

Des termes d'un acte sous seings signature électronique en date à VIENNE du 3 *decembre* 2024, il résulte que :

- Monsieur Jean-Philippe CURTIS a cédé à Monsieur Denis ZAKEOSSIAN, 1 part lui appartenant dans le capital de ladite société, numérotée 600,

La répartition des parts sociales, contenue dans l'article 9 des statuts, s'en trouve ainsi modifiée :

« ARTICLE 9 – PARTS SOCIALES

- Monsieur Jean-Philippe CURTIS: CINQ CENT QUATRE VINGT DIX NEUF (599) parts sociales de catégorie B, numérotées de 1 à 599,
- Monsieur Denis ZAKEOSSIAN: SIX CENT UNE (601) parts sociales de catégorie A, numérotées de 600 à 1 200.

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL : 1 200 parts sociales.

Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales présentement créées ont été souscrites en totalité par eux, intégralement libérées puis réparties entre eux comme indiqué ci-dessus.»

La gérance déclare en outre qu'un original dudit acte de cession de parts a été déposé au siège social de la société contre remise d'une attestation de ce dépôt en date du *02* *janvier*.

CONSTATATIONS

Ces déclarations faites, la gérance constate que la modification des statuts est devenue définitive à la date précitée de la signification à la société de la cession de parts sus-visée.

LA GERANCE

